

4 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 4 juin 2025 à 19 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Richer
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 6 : Jeanne Gauthier

Sont absents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 5 : Michel Bernier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Louis Freyd.

Est également présente :

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

02- **Période de questions**

03- **Adoption des procès-verbaux**

3.1 Séance ordinaire du 7 mai 2025

04- **Correspondance**

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 25 avril au 22 mai 2025.

05- **Administration**

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 juin 2025

5.2 Rapport du service des Finances pour la période du 18 avril au 15 mai 2025

5.3 Adoption du règlement numéro 716-2025 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 707 580 \$ pour des travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 707 580 \$

5.4 Embauche - Manoeuvre/journalier aux travaux publics

5.5 Réallocation de postes budgétaires

5.6 Octroi d'un mandat de services professionnels – Entente relative à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L.

5.7 Mandat au cabinet Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L. – Dossier 705-17-011861-257 de la Cour supérieure : Audrey Gfeller et Louis Freyd C. Municipalité de Sainte-Mélanie

5.8 Délégation à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Demande de soumissions pour contrat d'assurances collectives

5.9 Mandat de gestion du contrat d'assurance inclus au regroupement régional d'assurances collectives

5.10 Résolution d'appui pour faire augmenter le pourcentage des subventions au loyer à la Résidence d'Ailleboust de Sainte-Mélanie

5.11 Désignation des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants

5.12 Acquisition du lot numéro 5 612 120 du cadastre du Québec – autorisation de signature

5.13 Octroi d'un mandat de services professionnels – Mise en demeure de François Alexandre Guay

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 18 avril au 15 mai 2025

6.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 mai 2025

6.3 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 10, rue Lamarche sur le lot numéro 5 611 765 du cadastre du Québec

07- Sécurité publique

7.1 Autorisation de la tenue d'un feu d'artifice pour la Fête nationale

08- Loisirs et culture

8.1 Rapport du service des Loisirs et de la Culture pour la période du 18 avril au 15 mai 2025

8.2 Nomination des membres au Comité de suivi de la politique culturelle

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 avril au 15 mai 2025

9.2 Octroi d'un mandat pour l'installation d'un climatiseur et d'une thermopompe à l'ancien presbytère

9.3 Octroi de mandat pour le concassage et le tamisage d'asphalte recyclé

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2025-06-147

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau

D'AMENDER l'ordre du jour proposé par l'ajout du point suivant :

10.1- Octroi de mandat de services professionnels pour consultations juridiques

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 35.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

2025-06-148

**Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :**

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025.

QUE la séance soit ajournée à 19 h 43 pour être reprise le même jour, dès que le conseil pourra siéger à nouveau, une fois l'ordre et le respect rétablis.

Adoptée

La séance est reprise à 19 h 50.

La période de questions est close à 19 h 52.

2025-06-149 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 7 mai 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée à la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard

Appuyé par madame Jeanne Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025 soit approuvé.

Adoptée

2025-06-150 04- CORRESPONDANCE

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 25 avril au 22 mai 2025

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 25 avril au 22 mai 2025.

Il est proposé par monsieur Daniel Richer

Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 25 avril au 22 mai 2025.

Adoptée

2025-06-151 05- ADMINISTRATION

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 4 juin 2025

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard

Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 4 juin 2025 et autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à les payer pour un montant total de **683 314,04 \$**.

Décassements : chèques 18309 à 18315	86 096,77 \$	
Décassements : chèques 18340	3 094,74 \$	
Prélèvements : 505 à 523	120 278,77 \$	
	Sous-total	209 470,28 \$
Comptes fournisseurs : 18316 à 18339	266 095,07 \$	
Comptes fournisseurs : 18341 à 18376	162 629,26 \$	
	Sous-total	428 724,33 \$
Salaires du 27 avril au 17 mai 2025	45 119,43 \$	
Total de la période :		<u>683 314,04 \$</u>

Adoptée

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Madame Martine Malo
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2025-06-152 **5.2** **Rapport du service des Finances pour la période du 18 avril au 15 mai 2025**

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le rapport du service des Finances pour la période du 18 avril au 15 mai 2025 préparé par monsieur Laurence Chassé, directeur des finances.

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Finances pour la période du 18 avril au 15 mai 2025.

Adoptée

2025-06-153 **5.3** **Adoption du règlement numéro 716-2025 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 707 580 \$ pour des travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 707 580 \$**

RÈGLEMENT NUMÉRO 716-2025

Règlement numéro 716-2025 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 707 580 \$ pour des travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 707 580 \$

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie ;

ATTENDU que le coût total de ces travaux est de sept cent sept mille cinq cent quatre-vingts dollars (707 580 \$) ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de sept cent sept mille cinq cent quatre-vingts dollars (707 580 \$) ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 716-2025, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mai 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025.

QUE le règlement numéro 716-2025 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 707 580 \$ pour des travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 707 580 \$ soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie (annexe « B » – Localisation des travaux), voirie, services professionnels et travaux connexes selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par Laurence Chassé, directeur des finances de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 2 mai 2025 lequel fait partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de sept cent sept mille cinq cent quatre-vingts dollars (707 580 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de sept cent sept mille cinq cent quatre-vingts dollars (707 580 \$) sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.

ARTICLE 5

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention, le cas échéant.

ARTICLE 8

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 7 mai 2025

Adoption du règlement, le 4 juin 2025

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le _____

Tenue du registre, le _____ : _____ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le _____

Avis public d'entrée en vigueur, le _____

Louis Freyd
 Maire

Martine Malo
 Directrice générale adjointe et
 greffière-trésorière adjointe

ANNEXE « A »

Coûts détaillés du règlement d'emprunt 716-2025 Travaux de réfection et de pavage de la rue de la Seigneurie MSM-TP2504

	Note	Montant
Coût direct		
1 Travaux		
1.1 Travaux généraux		30 050.00 \$
1.2 Voirie		236 383.90 \$
1.3 Drainage		142 504.66 \$
1.4 Aménagement paysager		100 649.16 \$
2 Services techniques		
Contrôle des matériaux		25 000.00 \$
	TOTAL	534 587.72 \$
	Coût direct	
Frais incident		
3 Contingences		
Contingences (10%)		53 458.77 \$
4 Services techniques		
Surveillance de chantier et bureau		35 000.00 \$
5 Taxes de vente		
TPS/TVQ nettes (4.9875%)		31 074.44 \$
6 Frais de financement		
Financement temporaire (10%)		53 458.77 \$
	TOTAL	172 991.98 \$
	Frais incident	
Coût direct		534 587.72 \$
Frais incident		172 991.98 \$
	TOTAL	707 579.70 \$

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par : 

Nom : Laurence Chassé
Titre : Directeur des finances
Date : 2 mai 2025

ANNEXE « B » Localisation des travaux



SITE DES TRAVAUX

2025-06-154

5.4 Embauche - Manœuvre/journalier aux travaux publics

- ATTENDU** l'affichage d'une offre d'emploi pour le poste de manœuvre/journalier aux travaux publics ;
- ATTENDU** le processus d'affichage de l'offre d'emploi, l'analyse et présélection des curriculum vitae et le processus d'entrevue de sélection ;
- ATTENDU** l'ensemble des démarches pour la dotation de ce poste et la recommandation unanime du comité des ressources humaines afin de retenir la candidature de monsieur Yanic Baril ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Jeanne Gauthier Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve la recommandation du comité des ressources humaines ;
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie embauche monsieur Yanic Baril au poste de manœuvre/journalier aux travaux publics ;

QUE cette embauche soit conclue en vertu des conditions de l'Entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie et des clauses particulières contenues à son contrat de travail.

Adoptée

2025-06-155

5.5 Réallocation de postes budgétaires

ATTENDU les dispositions des articles 954 et suivants du *Code Municipal du Québec* ;

ATTENDU que dans le but de respecter le *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit disposer des crédits suffisants pour réaliser toutes dépenses ;

ATTENDU qu'après suivi et analyse des dépenses, certaines réallocations budgétaires se doivent d'être effectuées ;

ATTENDU le tableau des réallocations budgétaires, tel que préparé par le directeur des finances ;

REVENUS

FONDS RÉSERVÉ AQ. DOMAINE FRANÇOIS	03-810-00-007	25 000.00 \$
FONDS RÉSERVÉ RÉSEAU ÉGOUT	03-810-00-004	1 500.00 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	03-300-00-000	83 854.02 \$
		110 354.02 \$

DÉPENSES

SERVICES PROF. ET RESS. HUMAINES	02-110-00-416	50 000.00 \$
PAPETERIE, BULLETINS VOTES, ETC.	02-140-00-670	3 000.00 \$
ASSURANCE INCENDIE	02-190-01-421	439.79 \$
ENTRETIEN ET REPARATION	02-190-01-522	(439.79) \$
FOURNITURES INFORMATIQUES	02-320-00-671	1 000.00 \$
EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	02-320-00-649	(1 000.00) \$
ENTRETIEN ET REPARATION	02-412-04-521	25 000.00 \$
ENTR. ET REP. / RESEAU EGOUT	02-415-00-521	1 500.00 \$
SERVICES JURIDIQUES - URBANIS.	02-610-00-412	25 000.00 \$
SALAIRE SURVEIL.PATINOIRE	02-701-30-141	3 637.96 \$
REGIE DES RENTES DU QUEBEC	02-701-30-222	139.45 \$
ASSURANCE-EMPLOI	02-701-30-232	65.29 \$
COTISATION AU FONDS DE SANTE	02-701-30-242	150.36 \$
COTISATIONS A LA CNESST	02-701-30-252	65.39 \$
COTISATION C.N.T.	02-701-30-254	1.86 \$
REGIME QUEB ASS. PARENTALE	02-701-30-262	23.92 \$
ENT., REP., SURVEILLANCE / PAT	02-701-30-526	269.79 \$
AMEUBLEMENT ET EQUIP. BUREAU	03-610-01-726	1 500.00 \$
		110 354.02 \$

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à procéder aux réallocations budgétaires pour les montants et postes qui apparaissent au tableau ci-haut.

Adoptée

2025-06-156

5.6 Octroi d'un mandat de services professionnels – Entente relative à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L.

ATTENDU que le Conseil souhaite renouveler l'entente de services pour consultation générale et recouvrement des taxes foncières pour l'année 2025 ;

- ATTENDU** que le Conseil municipal est pleinement satisfait des services rendus dans de nombreux dossiers par le cabinet *Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.* et ses avocats ;
- ATTENDU** l'offre de services pour des services juridiques forfaitaires déposée le 13 mai 2025 par le cabinet *Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.* ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- QUE** le Conseil municipal de Sainte-Mélanie accepte l'offre de service du cabinet ***Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.*** datée du 13 mai 2025 au montant de 1 040 \$ telle que présentée ;
- QUE** le Conseil municipal réitère son entière confiance et son entière satisfaction envers ses procureurs ;
- D'AUTORISER ET MANDATER** Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2025-06-157

5.7 Mandat au cabinet Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L. – Dossier 705-17-011861-257 de la Cour supérieure : Audrey Gfeller et Louis Freyd C. Municipalité de Sainte-Mélanie

Monsieur Louis Freyd, maire, se retire de toute prise de décision dans ce dossier considérant un intérêt portant sur le sujet et confirme ne pas avoir participé aux délibérations.

Monsieur Daniel Richer, maire suppléant, préside la séance en raison du retrait de monsieur Louis Freyd et confirme que le quorum est maintenu.

- ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est défenderesse dans le dossier numéro 705-17-011861-257 de la Cour supérieure : Audrey Gfeller et Louis Freyd c. Municipalité de Sainte-Mélanie ;
- ATTENDU** que le conseil municipal souhaite contester ledit recours ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à la majorité des membres du conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER le cabinet **Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l** de comparaître et d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie dans le dossier 705-17-011861-257 de la Cour supérieure : Audrey Gfeller et Louis Freyd c. Municipalité de Sainte-Mélanie ;

D'AUTORISER Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente et à donner toute instruction utile aux procureurs ainsi mandatés.

Adoptée

La séance se poursuit sous la présidence de monsieur Louis Freyd, maire.

2025-06-158

5.8 Délégation à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Demande de soumissions pour contrat d'assurances collectives

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Mélanie offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière*, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière ;

ATTENDU qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} janvier 2026 ;

ATTENDU qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du *Code municipal du Québec* ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Jeanne Gauthier Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie délègue à la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective ;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Adoptée

2025-06-159

5.9 Mandat de gestion du contrat d'assurance inclus au regroupement régional d'assurances collectives

ATTENDU que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière depuis la création du regroupement et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

ATTENDU que le cabinet ASQ Consultants déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

ATTENDU que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurances collectives ;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Adoptée

2025-06-160

5.10 Résolution d'appui pour faire augmenter le pourcentage des subventions au loyer à la Résidence d'Ailleboust de Sainte-Mélanie

ATTENDU que la Résidence d'Ailleboust offre des logements abordables à des personnes âgées de 75 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie, ainsi qu'à des personnes de 65 ans et plus, en légère perte d'autonomie certifiée par un professionnel de la santé ;

ATTENDU que cette résidence compte actuellement 20 logements, dont seulement 10 bénéficient du Programme de Supplément au Loyer (PSL) financé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ), en vertu du Programme AccèsLogis, Volet 2 ;

ATTENDU que la Résidence d'Ailleboust souhaite déposer une demande officielle à la SHQ afin d'augmenter le pourcentage de logements admissibles au PSL de 50 % à 80 %, soit de 10 à 16 logements subventionnés ;

ATTENDU que cette augmentation permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins des aînés de la communauté de Sainte-Mélanie, dont plusieurs ont un revenu nettement inférieur au seuil maximal d'admissibilité, et ainsi leur offrir la possibilité de demeurer dans leur milieu de vie tout en assurant une meilleure sécurité financière ;

ATTENDU que d'autres projets similaires dans la région bénéficient déjà d'un pourcentage supérieur de logements subventionnés, ce qui crée une disparité importante ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie accorde son appui à la Résidence d'Ailleboust dans sa démarche auprès de la Société d'Habitation du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter de 50 % à 80 % le nombre de logements subventionnés au sein de sa résidence, pour un total de 16 logements sur 20.

Adoptée

2025-06-161

5.11 Désignation des représentants des commissions et comités municipaux, des représentants de la Municipalité sur des conseils d'administration externes et des maires suppléants

ATTENDU le retrait volontaire de monsieur Daniel Richer comme conseiller municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU que selon le règlement numéro 602-2019, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être composé, entre autres, de deux (2) membres du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2024-01-008 afin de combler le poste vacant ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2025-04-084 ;

POUR CE MOTIF, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AMENDER la résolution numéro 2024-01-008 afin de remplacer la nomination de Daniel Richer par la nomination d'Evens Landreville-Nadeau comme conseiller municipal sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025.

D'ABROGER la résolution numéro 2025-04-084 ;

DE DÉSIGNER les représentants suivants :

MAIRE – LOUIS FREYD

Membre d'office à tous les comités
Association des forêts privées de Lanaudière

DISTRICT 1 – DANIEL RICHER

Jumelage France/Québec
Comité des ressources humaines
Comité du plan d'action de la politique culturelle
Résidence d'Ailleboust
Office d'habitation au Cœur de chez-nous
Régie du parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
Comité de suivi de la politique culturelle

DISTRICT 2 – KARINE SÉGUIN

Comité famille et aînés – volet Loisirs
Comité de démolition
Comité sur la mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des Aînés
Tourisme Lanaudière (MRC de Joliette)
<u>Représentante substitut:</u>
Comité famille et aînés – volet Culture
Régie du parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
Jumelage France/Québec
Sécurité publique de la MRC de Joliette

DISTRICT 3 – EVENS LANDREVILLE-NADEAU

Comité des travaux publics et infrastructures
Comité de démolition
Comité du plan d'action de la politique culturelle
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

DISTRICT 4 – MARIE-FRANCE BOUCHARD

Comité famille et aînés – volet Culture
Comité des ressources humaines
Comité consultatif en environnement (CCE)

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025.

Comité sur l'avenir de l'ancien presbytère
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière - CDBL
Comité de suivi de la politique culturelle
<u>Représentante substitut:</u>
Comité famille et aînés – volet Loisirs
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Manoir Panet

DISTRICT 5 – MICHEL BERNIER

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Comité des ressources humaines
Comité de démolition
Comité sur l'avenir de l'ancien presbytère
Sécurité publique de la MRC de Joliette
Manoir Panet
<u>Représentant substitut:</u>
Comité consultatif en environnement (CCE)

DISTRICT 6 – JEANNE GAUTHIER

Comité des ressources humaines
<u>Représentante substitut:</u>
Comité des travaux publics et infrastructures

Maires suppléants 2023- 2025
Daniel Richer – Maire suppléant 1
Michel Bernier – Maire suppléant 2

Adoptée

2025-06-162

5.12 Acquisition du lot numéro 5 612 120 du cadastre du Québec – autorisation de signature

ATTENDU la demande de monsieur Éloi Robichaud et madame Jessica Tremblay-Bolduc concernant leur propriété du 191, rue Bernard ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-10-291 ;

ATTENDU que conformément à cette résolution, les propriétaires ont complété les travaux de démolition de la résidence ainsi que le nettoyage de tous les débris et autres biens situés sur le terrain, tel que l'exige le ministère de la Sécurité publique ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER un notaire pour la préparation des documents nécessaires à cette acquisition ;

D'AUTORISER monsieur Louis Freyd, maire et madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-06-163

5.13 Octroi d'un mandat de services professionnels – Mise en demeure de François Alexandre Guay

ATTENDU la mise en demeure du 23 mai dernier de M. François Alexandre Guay transmise à la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite faire la lumière sur les allégations de M. Guay ;

ATTENDU que la firme *Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l.* refuse de représenter la Municipalité dans ce dossier ;

ATTENDU la disponibilité de la firme *Beauvais Truchon, s.e.n.c.r.l.* afin d'offrir des services professionnels en relations de travail ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie mandate la firme **Beauvais Truchon, s.e.n.c.r.l.** afin qu'elle représente la Municipalité dans le cadre de toute démarche en lien avec la mise en demeure transmise par M. François Alexandre Guay, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur ;

D'AUTORISER ET MANDATER Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

- 06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 2025-06-164** **6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 18 avril au 15 mai 2025**
- Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 18 avril au 15 mai 2025 préparé par monsieur Ludovic Bouchard, directeur du service de l'urbanisme et du développement durable.
- Il est proposé par madame Jeanne Gauthier
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 18 avril au 15 mai 2025.
- Adoptée
- 2025-06-165** **6.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 mai 2025**
- Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 mai 2025, tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, directeur du service de l'urbanisme et du développement durable.
- Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 mai 2025.
- Adoptée
- 2025-06-166** **6.3 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 10, rue Lamarche sur le lot numéro 5 611 765 du cadastre du Québec**
- ATTENDU** qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la rénovation d'un bâtiment principal résidentiel au 10, rue Lamarche (lot 5 611 765 du cadastre du Québec), a été déposée à la Municipalité le 13 avril 2025 ;
- ATTENDU** les dispositions du règlement numéro 677-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;
- ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment dans leur résolution adoptée le 15 avril 2025 que le projet respecte les objectifs et critères dudit règlement ;
- ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à la rénovation d'un bâtiment principal résidentiel au 10, rue Lamarche ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie approuve cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la rénovation d'un bâtiment principal résidentiel au 10, rue Lamarche sur le lot 5 611 765 du cadastre du Québec.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-06-167

7.1 Autorisation de la tenue d'un feu d'artifice pour la Fête nationale

ATTENDU les articles 5 et 6 du règlement numéro 656-2023 concernant la prévention des incendies ;

ATTENDU que l'utilisation de feux d'artifice dans la municipalité nécessite que le demandeur se conforme aux exigences du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée ;

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande au Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée pour la tenue d'un feu d'artifice le 23 juin 2025 sous contrôle d'un artificier professionnel ;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée nécessite une résolution municipale pour accompagner cette demande ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la tenue d'un feu d'artifice au Parc des Sables le 23 juin 2025 vers 22 h 15, sous le contrôle de l'artificier, Carole Simard, conformément à l'entente convenue avec le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée et conditionnellement à ce que la sécurité soit assurée par l'artificier et la responsable de l'événement.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2025-06-168

8.1 Rapport du service des Loisirs et de la Culture pour la période du 18 avril au 15 mai 2025

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le rapport du service des Loisirs et de la Culture pour la période du 18 avril au 15 mai 2025 préparé par madame Marie-Ève Laviolette, technicienne en loisirs.

Il est proposé par madame Jeanne Gauthier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Loisirs et de la Culture pour la période du 18 avril au 15 mai 2025.

Adoptée

2025-06-169

8.2 Nomination des membres au Comité de suivi de la politique culturelle

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-373 concernant l'adoption de la politique culturelle ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-11-341 concernant l'adoption du plan d'action culturel 2025-2027 ;

ATTENDU qu'un comité est souhaitable afin d'assurer le suivi de la politique culturelle et du plan d'action culturel ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER les personnes suivantes membres du Comité de suivi de la politique culturelle :

Membres provenant des citoyens :

- Gilles Tessier
- Yves Blanc
- Danielle Allard
- Léon Rivard
- Ginette Trépanier
- Bernard Pilon
- Mélissa Charrette

Membres provenant de l'administration:

- Chantale Simard
- Marie-Ève Laviolette

Membres provenant du conseil :

- Marie-France Bouchard
- Daniel Richer

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-06-170

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 avril au 15 mai 2025

Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 avril au 15 mai 2025 préparé par monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 18 avril au 15 mai 2025.

Adoptée

2025-06-171

9.2 Octroi d'un mandat pour l'installation d'un climatiseur et d'une thermopompe à l'ancien presbytère

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre de service de *Entreprise de Réfrigération & Climatisation Claude Bédard (1995) Inc.* pour l'installation d'un climatiseur et d'une thermopompe à l'ancien presbytère ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Jeanne Gauthier Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat à *Entreprise de Réfrigération & Climatisation Claude Bédard (1995) Inc.* pour un montant de 4 534,70 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'un climatiseur mural pour la cuisine et un montant de 11 533,89 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'une thermopompe multizone pour l'aire ouverte de l'ancien presbytère ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux surplus libres ;

D'AUTORISER ET MANDATER le directeur des travaux publics et des services techniques, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2025-06-172

9.3 Octroi de mandat pour le concassage et le tamisage d'asphalte recyclé

ATTENDU les travaux de construction de la piste cyclable sur le chemin du Lac Nord réalisés à l'été 2024 ;

ATTENDU que des matériaux granulaires issus de ces travaux, et appartenant à la municipalité, sont actuellement entreposés ;

ATTENDU le potentiel de réutilisation de ces matériaux ;

ATTENDU que les matériaux granulaires doivent être concassés et tamisés afin d'être réutilisables ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre de service soumise par *9219-9629 Québec Inc.* f.a.r.s. JS Dumais pour le concassage et le tamisage d'asphalte recyclé ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Appuyé par madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat à *9219-9629 Québec Inc.* f.a.r.s. JS Dumais pour un montant de 25 885,32 \$ plus les taxes applicables, pour le concassage et le tamisage d'asphalte recyclé ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires appropriés.

Adoptée

10- **VARIA**

2025-06-173

10.1 **Octroi d'un mandat de services professionnels pour consultations juridiques**

ATTENDU

l'offre de services pour des services juridiques forfaitaires déposée le par le cabinet *Morency société d'avocats s.e.n.c.r.l.* ;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par monsieur Daniel Richer Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie accepte l'offre de service du cabinet *Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l.* telle que présentée ;

D'AUTORISER ET MANDATER Madame Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 15.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et il répond aux questions posées.

La période de questions est close à 20 h 45.

2025-06-174

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau Appuyé par madame Jeanne Gauthier Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

Martine Malo
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe